



TRANSPORT DE VOYAGEURS FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire)

CONTEXTE :

La FIMO est le complément indispensable au permis transport en commun pour exercer le métier de conducteur(trice) urbain et interurbain de voyageurs. Elle permet de conduire dès 23 ans.

PRÉ-REQUIS :

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie D, D1, D1E ou DE en cours de validité.

DURÉE DE BASE : 140 heures réparties sur 4 semaines consécutives.

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout conducteur(trice) de véhicules de plus de 9 places (conducteur compris), non titulaire d'un diplôme professionnel de conducteur de transport en commun, aussi bien en transport public qu'en transport privé de voyageurs.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable de conduire un véhicule de transport de voyageurs selon des principes professionnels.

Avoir des notions sur la conduite rationnelle.

Savoir utiliser l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des transports.

Assurer les bases professionnelles nécessaires pour exercer l'emploi de conducteur routier de voyageurs eu égard aux conditions générales de la pratique du métier et des conditions particulières de sécurité.

Connaître les applications réglementaires régissant la profession.

Avoir connaissance des règles et principes relatifs à la santé, la sécurité routière et la sécurité environnementale.

Être conscient de l'importance du monde du transport et des attitudes positives à développer à son égard.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.

Sur la route, sur véhicule et/ou sur simulateur pour la conduite.

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS :

Évaluation théorique et pratique.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs agréés.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION :

Au sein d'une agence City'Pro.

CONTENU DE LA FORMATION :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION (1 heure) :

PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE RATIONNELLE AXE SUR LES REGLES DE SECURITE (65 heures) :

- Caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité
- Perfectionnement à une conduite rationnelle sûre et économique, possibilités offertes par l'informatique embarquée et optimisation de la consommation de carburant.
- Principe d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique
- Chargement, respect des consignes de sécurité et bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers
- Application pratique de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile
- Manœuvres professionnelles

APPLICATION DES REGLEMENTATIONS (21 heures) :

- Réglementations sociales nationale et européenne du transport de voyageurs, notamment temps de conduite et de repos, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle, formation des conducteurs, conventions collectives, statuts particuliers
- Réglementation applicable au transport de voyageurs en national et international, urbain et non urbain, contrats et documents

SANTÉ, SECURITE ROUTIERE ET ESECURITE ENVIRONNEMENTALE (35 heures) :

- Prévention des risques physiques, hypovigilance
- Aptitude physique et mentale
- Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence au travers d'exercices pratiques permettant une approche des situations à risques
- Principes élémentaires de secourisme
- Règles de circulation et de signalisation routière
- Risques de la route, facteur aggravant liés aux véhicules lourds
- Accidents du travail en circulation comme à l'arrêt
- Circulation dans les grands tunnels
- Franchissement des passages à niveau
- Criminalité et trafic des clandestins
- Sécurité dans le transport scolaire
- Principe de gestion des situations conflictuelles

SERVICE ET LOGISTIQUE (14 heures) :

- Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- Environnement économique du transport routier de voyageurs, organisation des transports et rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHESE DU STAGE (4 heures)